



**PROCES-VERBAL
BUREAU DU 26 MAI 2009 à 21h
Salle du Conseil à Lodève**

L'an deux mille neuf, le 26 mai
Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à salle du Conseil de la Mairie de Lodève
sous la Présidence de Marie Christine BOUSQUET

Présents : Jean TRINQUIER, Daniel GUIBAL, Lionel MICOLA, Jean Luc REQUI, José POZO, Yves BAILLEUX MOREAU, Lucienne DA SILVA, Valérie ROUVEIROL, Colette MEINARD, Jean Noël MALAN, Joëlle GOUDAL,

Absents excusés : Frédéric ROIG, Jean Paul PAILHOUX ayant donné pouvoir à Jean TRINQUIER, Anne Marie FABRE ayant donné pouvoir à Marie Christine BOUSQUET, Jean Marc GONTARD, Yves JOURDAN

Absent(e)s : Hadj MADANI, Joseph FABRE,

Madame la Présidente souhaite la bienvenue et le quorum étant atteint, ouvre la séance.

I – ADOPTION DES PROCES VERBAUX

Madame la Présidente propose pour approbation le PV du bureau du 9 février 2009.

Adopté à l'unanimité

II – ACHAT DU BATIMENT DES CHEVRIERS DE L'HERAULT A LODEVE

Madame la Présidente rappelle aux Délégués Communautaires le projet d'acquisition du bâtiment des Chevriers de l'Hérault.

La coopérative des chevriers de l'Hérault représente aujourd'hui 15 coopérateurs et 6 salariés sur le Lodévois. La coopérative a connu ces dernières années des difficultés financières importantes liées à un manque de capacité de production. Aujourd'hui grâce à une politique d'installation de nouveaux chevriers, de production de nouvelles et d'une stratégie commerciale mieux élaborée la coop est maintenant proche de l'équilibre.

La coopérative construit actuellement un projet de fusion avec la coopérative de Moissac.

Par ailleurs la coopérative est aujourd'hui dans un réseau d'alerte financier dont la sortie sera étudié par le tribunal prochainement ce qui lui permettrait de fusionner.

La coopérative est locataire de la ville de Lodève mais une partie des bâtiments appartient aux chevriers.

Il est très important en terme économique et d'aménagement du territoire que les chevriers continuent à se développer.

Par ailleurs la communauté mène une action stratégique de requalification de la zone du Capitoul pour y installer prioritairement des enseignes commerciales.

Aussi la présidente propose que la CCLL achète à la ville de Lodève d'une part et aux chevriers de l'Hérault d'autre part à la valeur des domaines le bâtiment soit respectivement pour 122 500€ et 37 500€.

Elle propose qu'une nouvelle convention d'occupation du domaine public soit signée avec les chevriers qui comporte un loyer progressif qui serait de 100€ par mois la première année, 200€ la seconde. Pour les années suivantes le loyer correspondrait au montant des annuités de l'emprunt nécessaire à l'achat du bâtiment soit environ 900€ par mois.

Adopté à l'unanimité

III – SERVICE ORDURE MENAGERES : REMBOURSEMENT DE LA VISITE MEDICALE AUX CHAUFFEURS

Madame la présidente présente un devis du Docteur Jean Pierre DAVID concernant le prix de la visite pour les chauffeurs de poids lourds pour renouveler la validation de leur permis de conduire. Le prix de la visite est de 24,40 €.

Adopté à l'unanimité

IV – CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS

Accord de principe pour l'application des clauses sociales dans les marchés publics et notamment en matière de recyclage, fournitures, services...

Adopté à l'unanimité.

V – CHARTE DES LIEUX D'ACCES MULTIMEDIAS

Madame la Présidente fait part de la Charte des Lieux d'accès Multimédia approuvée par délibération de la commission permanente du Conseil Général de l'Hérault en date du 19 mai 2008, qui présente l'offre de service du réseau des LAM, son organisation et en définit le cadre juridique.

Elle engage ses signataires dans une démarche fondée sur sa mise en oeuvre. Elle se décline à travers huit fiches descriptives. Elle prévoit dans ses annexes un règlement administratif et un règlement intérieur qui rappellent l'existence de nombreuses règles de droits se référant à l'utilisation des services proposés (notamment la législation liée à la protection de la vie privée et au respect de la propriété intellectuelle).

C'est un document vivant supposant une évolution par des ajustements et révisions périodiques.

Adopté à l'unanimité

VI – PRESENTATION DU PROJET DE L'ASSOCIATION « TERRE ET PARTAGE »

Il s'agit d'un projet de jardins ouvriers, familiaux partagés. Ce sont des parcelles individuelles louées 30 €/an. L'association demande à la Communauté une salle dans les bâtiments de Fraisse pour faire leurs réunions ainsi qu'un lieu de stockage pour les outils.

Il est décidé de continuer à travailler sur ce dossier.

VII – CONVENTION DE STAGE

Madame la Présidente fait part de la nécessité de prendre un stagiaire afin d'aider le service NTIC sur la gestion du parc informatique de la Communauté de Communes par le biais du logiciel libre GLPI (configuration, recensement paramétrage, interface utilisateurs, plug ins)

Il s'agit d'un stagiaire du Centre Régional Universitaire de Formation Permanente Languedoc Roussillon de l'Université Montpellier 2.. Ce stage non rémunéré se déroulera du 15 juin au 5 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité.

VIII – PROPOSITION DE LOI SUR LE 1 % POUR LES METIERS D'ART SUR LES MARCHES PUBLICS DANS LA CONSTRUCTION

Yves BAILLEUX-MOREAU présente la démarche. Les membres de Ville et Métiers d'art se doivent de soutenir cette démarche. Sur les marchés publics d'Etat, 1 % sont réservés aux artisans d'art. Un modèle de délibération nous sera adressé.

Adopté à l'unanimité

IX - QUESTIONS DIVERSES

1) Les dossiers DDR (Dotation de Développement Rural)

A) Extension du musée

Il est rappelé le projet d'extension du Musée de Lodève qui permettra de :

- ✓ mettre en valeur et redéployer les collections permanentes,
- ✓ consolider la politique d'expositions temporaires,
- ✓ d'élargir l'audience en terme de public,
- ✓ mettre à niveau l'ensemble des fonctions du musée,
- ✓ renforcer la place du musée dans le dispositif culturel régional.

Il est précisé qu'afin de réaliser cet important investissement, il convient de demander une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural.

Le coût du programme est de 700 000 € HT, il est proposé de déposer une demande de subvention au titre de la DDR à hauteur de 265 000 €,

Adopté à l'unanimité

B) Requalification de la zone d'activité du Capitoul

Suite à la requalification de la Zone d'Activité du Capitoul, il convient de faire l'acquisition des parcelles E 489, E 490, E 991 et E 992.

Il est précisé qu'afin de réaliser cet important investissement, il convient de demander une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural.

Le coût du programme est de 550 000 € HT, il est proposé de demander une subvention au titre de la DDR à hauteur de 200 000 €.

Adopté à l'unanimité

C) ZAC Entrée de ville

Concernant les futurs travaux de la ZAC Entrée de Ville de Lodève du Capitoul, il convient de faire l'acquisition des parcelles AK 24, 25 et 26.

Elle précise qu'afin de réaliser cet important investissement, il convient de demander une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural.

Le coût du programme est de 275 000 € HT. Il est proposé de demander une subvention au titre de la DDR à hauteur de 100 000 €,

Adopté à l'unanimité

2) Informations diverses

- Lucienne DA SILVA fait part du colloque sur l'intercommunalité sociale auquel elle a assisté. Le responsable de Mairie Conseil, Monsieur Germain est prêt à nous faire un exposé en Conseil.
Etude d'une intercommunalité sociale : diagnostic des besoins de la population.
Échéance du RSA. Frédéric Roig propose de faire une réunion d'information à ce sujet.
- Joëlle GOUDAL remercie les personnes de la Communauté qui se sont rendues à Celles afin de l'aider à arracher les cactus envahissants les abords du lac.
- Daniel GUIBAL informe que le groupe ACCOR construirait un hôtel de 100 chambres sur le site d'Intermarché.
Marie Christine BOUSQUET soulève le problème des ressources en eau. Elle propose d'avoir une réflexion de fond sur l'organisation du territoire.
- Demain 27 mai, audience au contentieux avec M. Deglaire. La SEBLI demande encore des documents. Il faut faire valider les Domaines. Monsieur Deglaire serait d'accord pour partir au 30 septembre.
- Marie Christine BOUSQUET a été contactée par différentes entreprises. La société Éléphant Bleu et une autre de pose de pneu qui souhaiteraient s'installer sur la zone du Capitoul. MC Do serait intéressé par l'entrée de ville et une entreprise de recyclage de pneu par le technoparc. Les différents projets sont à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0H45

Les membres du bureau